

UNSA



Elise Dinnat
Secrétaire Second degré

Tel : 06.92.63.36.91

Willy LEGROS

Lycée/Collège

06 92 24 44 92

N° 02 – 5 Septembre 2024

Tous nos flashes sont visibles sur le site
académique du **SE UNSA ici**

974@se-uns.org

Mon info Prof de lycée-collège

Consultez régulièrement le site du syndicat : [ICI](#) les circulaires rectoriales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc....

[Je consulte le B.O.](#)

Sommaire

- 1 – Livret de rentrée
- 2 – Nouveautés de la Rentrée (bis)
- 2 – La Ventilation des Services
- 3 – (re) Classement
- 4 – le Conseil d'Administration
- 5 – Mobilité
- 6 – Ecole inclusive : Les enseignants au bout de la rupture
- 7 – Formations syndicales

1 – Livret de rentrée

Après la lecture de notre livret de rentrée, toujours disponible ici, pourquoi ne pas consulter le livret de rentrée de notre académie. Il [est disponible ici](#). Bonne lecture.

2 - Nouveautés de la rentrée

Cette rentrée 2024 est marquée par la mise en œuvre de plusieurs mesures qui concernent le premier comme le second degré. Le SE-Unsa fait le point ici : <https://ecoleetsociete.se-uns.org/Quelles-nouveautes-pour-la-rentree>

3 - La Ventilation de Service

La ventilation de service, ça ne manque pas d'air

Nous arrivons après cette rentrée et les bouleversements qui l'ont caractérisée au moment où nous allons signer nos Ventilations de Service (VS).

La VS est le document administratif qui récapitule le service annuel de chaque enseignant ou enseignante.

Elle indique entre autres :

- les modalités de service (temps plein ou temps partiel) ;
- les cours et classes pour l'année scolaire ;
- les éventuels allègements de service ;
- les décharges (de formateur par exemple) ;
- les pondérations ;
- le nombre d'heures supplémentaires annuel ;
- les IMP
- les briques du PACTE pour lesquelles vous vous êtes engagés ;

Un point important : la signature de la VS indique que vous en avez pris connaissance. Le fait de signer sa VS n'empêche pas de la contester, bien au contraire.

Ce document conditionne le paiement des heures supplémentaires. Aussi si vous la signez avant le 13 octobre, les heures supplémentaires et autres indemnités devraient être mises en paiement sur le salaire du mois de novembre ou décembre, avec rattrapage éventuel.

Concernant les heures supplémentaires, si elles s'effectuent tout au long de l'année, elles doivent être payées en HSA. Les arrangements à base de paiement sous forme d'HSE, **qui représentent une annualisation déguisée de nos services** doivent être évités. De plus, les HSE découlent directement des HSA ; donc si vous pouvez être payé avec des HSE, c'est que vous pouvez être payé avec une HSA.

Pensez toujours à faire une copie de votre VS, que ce soit une photocopie ou une photographie en attendant qu'elle vous revienne signée par l'autorité hiérarchique.

Si vous constatez des erreurs sur votre VS, vous devez en informer **par écrit** votre chef d'établissement. En cas de fin de non-recevoir, vous devrez alors rédiger un courrier de recours auprès du Recteur **après avoir indiqué sur le document l'objet du litige.**

N'hésitez pas à venir vers nous en cas de doute.

4 – (re)Classement

Vous êtes stagiaire ou titulaire et vous supposez voir votre échelon changer suite à la réussite d'un concours, une inscription sur liste d'aptitude ou un détachement ?

Selon certaines conditions, vous pouvez prétendre à une prise en compte de vos services antérieurs, mais sans tarder !

Si avant votre entrée dans le métier, vous avez effectué des services à l'Éducation nationale ou dans l'une des trois Fonctions publiques (État, hospitalière ou territoriale), comme fonctionnaires ou contractuels, ces services peuvent être pris en compte dans le calcul de votre rémunération par la procédure du classement.

De même, cette procédure peut s'appliquer lorsque, déjà dans le métier, vous venez de changer de corps ou de grade : c'est le reclassement.

Dans l'académie, la date limite pour demander son (re)classement est fixée au 16 septembre ; Nous avons demandé au rectorat un délai supplémentaire.

Nous organisons une visio le samedi 14 septembre pour échanger sur cette thématique.

[Je m'inscris ici](#)

5 – Le Conseil d'Administration

Le calendrier est paru : **Les élections se tiendront dans la période du 30 septembre au 9 octobre.**

Prenons de l'avance, et constituons nos listes. Elles devront être déposées au plus tard le 23 septembre. Une liste UNSA, ce sont des voix assurées et une présence au CA pour être au courant de tout.

[Vous trouverez ici](#) le matériel mis à disposition.

On peut vous aider, 2 noms suffisent !

6 – Mobilités : Exercer Hors de France : construire son projet avec le SE-Unsa !

Vous envisagez de candidater pour un poste dans le réseau des établissements français à l'étranger pour la rentrée 2025 ?

La mobilité géographique est un élément capital dans la carrière de chacun d'entre nous. Au SE-Unsa, nous le savons bien !

C'est pourquoi, nous proposons dès à présent notre écoute et notre expertise à tout collègue qui aurait pour projet d'exercer à l'étranger.

L'accompagnement *Mobilité internationale* du SE-Unsa, c'est :

- une réponse à vos questions
- des communications personnalisées pour vous aider à construire votre projet
- un accompagnement dans vos différentes démarches de candidature
- des conseils sur votre stratégie de vœux
- la mise en relation, pour nos adhérents, avec l'un de nos correspondants locaux
- pour les adhérents uniquement, les fiches *Quelles aides pour quel contrat ?* à retrouver sur votre espace adhérent

Alors, dès aujourd'hui, demandez l'accompagnement *Mobilité internationale* du SE-Unsa Hors de France en [complétant le formulaire](#) !

7 - École inclusive : les enseignants sont au bord de la rupture

Un sondage de l'Unapei sur l'École pour tous confirme l'analyse du SE-Unsa, même si la scolarisation des élèves de situation de handicap est très largement acceptée par les Français, la situation actuelle est très délicate. Le SE-Unsa revendique des réponses urgentes.

[Je lis la suite](#)

8 – Formations syndicales

*Nos formations syndicales sont réservées aux **adhérents à jour de leur cotisation**. Les non-adhérents qui souhaitent participer devront prendre une adhésion pour valider leur inscription.*

Notre programme de formation continue. Nous avons droit à 12 jours de formation syndicale par an, il faut les mobiliser.

Retraite

Le mardi 8 octobre de 8h30 à 12h00 à la salle du CREPS – Route de la Digue – Saint-Denis.

Le jeudi 10 octobre de 8h30 à 12h00 à la salle de Techsud – Technopole de Saint-Pierre.

[S'inscrire ici](#)

Rencontre correspondants

Vendredi 11 octobre, 8h30-12h, Village Corail, [s'inscrire ici](#)

Pour vous accompagner au quotidien et tout au long de l'année : des militants, des élus et des représentants dans toutes les instances académiques de dialogue social. Renseignements, aide, soutien, conseil défense : **le SE-UNSA vous accompagne au quotidien !**

Le trombinoscope du Second degré, à [découvrir ici](#)